



Arvillard info

Éditorial

L'INTERCOMMUNALITÉ ET SES SERVICES



Il faut remonter en 1985 pour enregistrer, sous la forme d'un syndicat à vocation multiple (SIVOM) le premier acte de l'intercommunalité sur notre

canton. Depuis 1993, le SIVOM est devenu la communauté de communes La Rochette Val Gelon.

Cette volonté de vivre ensemble, de mutualiser, de renforcer la solidarité reste plus que jamais d'actualité. La forte poussée démographique enregistrée sur les communes du Val Gelon appelle de nouveaux services à la population auxquels il faut répondre à l'échelle, communale comme intercommunale.

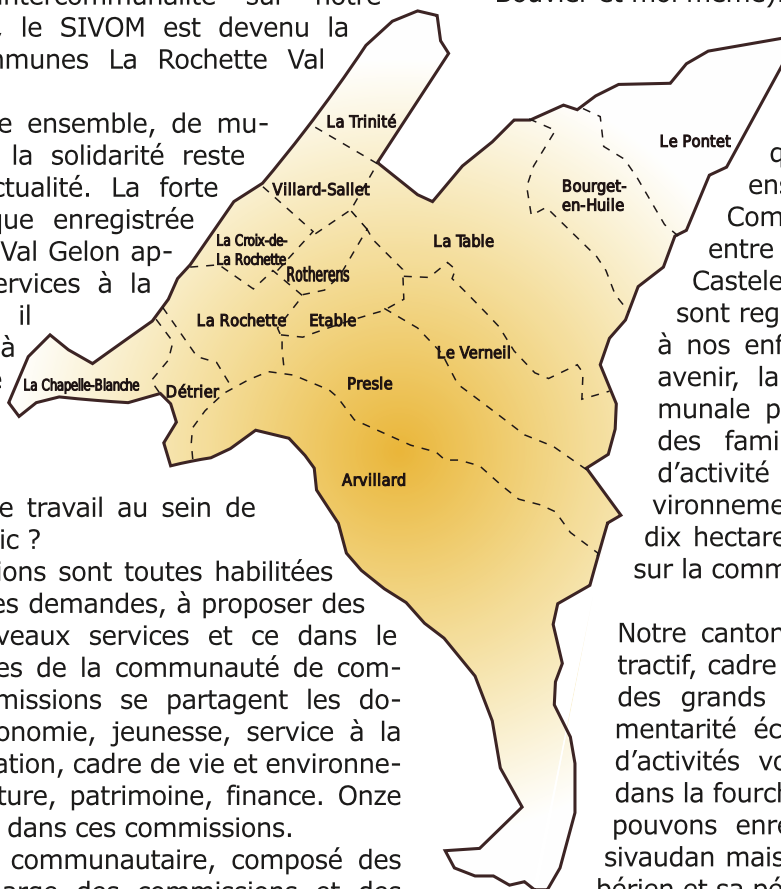
Comment s'organise le travail au sein de cet établissement public ?

Les diverses commissions sont toutes habilitées à analyser les nouvelles demandes, à proposer des ajustements, de nouveaux services et ce dans le champ de compétences de la communauté de commune. Les huit commissions se partagent les domaines suivants : économie, jeunesse, service à la population, communication, cadre de vie et environnement, forêt et agriculture, patrimoine, finance. Onze élus d'Arvillard siègent dans ces commissions.

Le bureau du conseil communautaire, composé des vice-présidents en charge des commissions et des maires des communes membres valide les travaux des commissions et prépare tous les dossiers qui seront à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Après cette étape, le conseil communautaire délibère. Chaque commune du canton est représentée au sein

du conseil communautaire (organe délibérant) par ses délégués, dont le nombre est défini suivant le nombre d'habitants de la commune membre. Le conseil communautaire est composé de trente deux délégués titulaires et d'autant de suppléants. Trois élus sont issus de notre commune (Rémy Fraioli, Christian Bouvier et moi même).



L'esprit communautaire est aujourd'hui bien ancré chez les élus, ainsi que la volonté de construire ensemble l'avenir.

Comme exemple, je citerai entre autres, le SIVU scolaire du Castelet ou cinq communes se sont regroupées dans le but d'offrir à nos enfants le meilleur pour leur avenir, la halte garderie intercommunale pour répondre aux besoins des familles, l'extension du parc d'activité du Héron en « qualité environnementale », l'acquisition des dix hectares du domaine du Castelet sur la commune de Villard Sallet.

Notre canton est un territoire très attractif, cadre de vie agréable, proximité des grands centres urbains, complémentarité économique avec les zones d'activités voisines et prix du foncier dans la fourchette basse de ce que nous pouvons enregistrer sur le haut Grésivaudan mais aussi sur le bassin cham-bérien et sa périphérie.

Les statistiques sont sans appel, il faudra faire face à une nouvelle poussée démographique sur le secteur dans les prochaines années, les élus sont prévenus...

François Cuchet

Agenda

Les réunions du conseil municipal en 2011 : 21 janvier, 18 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai, 8 juillet, 9 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre.

Nettoyage de printemps : samedi 26 mars 2011. Cette initiative consiste à débarrasser les abords du village, les routes, les sentiers... des nombreux débris déposés au fil du temps à cause de l'incivilité de certains.

Vie communale

BIBLIOTHÈQUE

A compter du 15 mars, la bibliothèque ouvrira de 16 h 30 à 18 h 30 les mardi et vendredi pendant la période scolaire.

Les personnes aimant lire et disponibles pour renforcer l'équipe de la bibliothèque sont les bienvenues ; il s'agit, selon le temps dont chacun dispose, de participer à l'ensemble ou à une partie de la vie de la bibliothèque : accueil du public, conseils de lecture, choix des achats, choix des prêts, entretien des livres, animation ...

NAVETTE POUR ALLER SKIER

Grâce à la collaboration des mairies de La Rochette, d'Arvillard et de Détrier, de la communauté des communes de La Rochette-Val Gelon et du conseil général de la Savoie, l'office de tourisme a pu se rapprocher du service transport mis en place par la Communauté des communes du Grésivaudan .

Les communes savoyardes de Détrier, La Rochette et Arvillard seront desservies, grâce à l'arrêt de sa ligne G23 Pontcharra - Le Collet d'Allevard.

Ce service sera assuré durant les périodes de vacances scolaires de la zone A, tous les jours de la semaine à la journée et à la demi-journée.

Grande nouveauté 2011, il sera également possible de monter au Collet d'Allevard durant les périodes d'ouvertures de la station les mercredi, samedi et dimanche.

Le coût du transport, grâce aux différentes subventions, est de 1€ par personne aller retour.

Des forfaits skis à tarifs préférentiels devraient être appliqués aux personnes empruntant ce service de bus.

Fiches horaires de la ligne G23 à consulter sur <http://www.transportsdugresivaudan.fr/> ou en mairie.

Des correspondances sont possibles vers les stations du Pleynet, mais aussi du col du Barioz en effectuant un changement place de Verdun à Alleverd-les-Bains.

LE GUIDE PRATIQUE



Présenté lors des vœux du maire, il est joint à ce numéro. N'hésitez pas à nous signaler toute erreur et omission. Ce guide, dans lequel est inséré un plan, est à destination des habitants et de leurs invités, des vacanciers , des livreurs... Ultérieurement, grâce au travail des commissions « patrimoine » et « environnement-cadre de vie », le plan sera complété par le nom des rues.

ORDURES MÉNAGÈRES

A compter de 2011, les ordures ménagères seront relevées par le SIBRESCA uniquement le mercredi ; il n'y aura plus de ramassage saisonnier le samedi.

LA LUDOTHÈQUE DE LA ROCHETTE organise son après-midi jeux pour les enfants, le mercredi 23 février de 14 h à 16 h à la salle de la Joie de Vivre.

Environnement

ASSAINISSEMENT

Lorsque vous vendez votre habitation, la loi vous oblige déjà à fournir certains diagnostics, tels que la présence d'amiante, de termites, de conformité avec la loi Carrez, etc.

La loi Grenelle II votée en juillet 2010, a institué un contrôle supplémentaire concernant l'assainissement non collectif (ANC).

Un petit rappel, il existe deux types d'assainissement : l'assainissement collectif qui est raccordé sur le réseau de la commune et l'assainissement non collectif (ANC) que l'on appelle communément fosse septique avec épandage.

Arvillard a délégué le contrôle des assainissements non collectifs au SABRE (Syndicat d'assainissement du Bréda), qui lui-même le sous-traite à la société Nicot.

En cas de vente, le notaire vous demandera le diagnostic de votre assainissement non collectif.

Deux cas peuvent se produire : le dernier contrôle de votre ANC date de moins de 4 ans ; c'est ce diagnostic que vous pourrez fournir au notaire. Le dernier contrôle a plus de 4 ans ; vous devez prendre contact avec le SABRE pour qu'il déclenche un nouveau contrôle de votre ANC.

Le contrôle effectué par le SABRE devrait faire la liste des préconisations pour la mise en conformité de votre assainissement. L'acquéreur aurait un an pour les réaliser.

Si nous parlons au conditionnel, c'est que, dans les faits, ce n'est pas aussi facile que le dit la loi. Il y aura sûrement des aménagements ou des confirmations, dont nous vous ferons part.

En conclusion, reprenez, cependant, qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de votre assainissement non collectif sera à fournir, à votre notaire, pour la vente de votre bien.

A.C.C.A LA SAINT HUBERT

Le bilan de la saison 2010 / 2011 a été très positif. Le taux de réalisation du plan de chasse est de 93,02 %. Nous avons prélevé : 15 grands cervidés, 12 chamois, 11 chevreuils, 2 tétras-lyre et 18 sangliers dont 4 en battue administrative dans la réserve du Mollard.

Cette année la société de chasse a organisé le 28 août, en partenariat avec la municipalité, l'inauguration du Habert de la Perrière. Malgré un temps défavorable, près de 90 personnes se sont réunies autour d'un barbecue géant avec pour chef cuisinier, Pierre Andru.

Le 27 novembre près de 80 personnes ont assisté à la projection d'un documentaire sur le cerf avec, en préambule, un diaporama montrant le lâché de marmottes au pied des Grands Moulins en juin 2007.

Par ces actions de convivialité et de communication auprès des Pierrus, l'ACCA devient un acteur important de l'animation locale.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette réussite.

Le Président Jacky Beauflis



Patrimoine

UN CHANTIER D'INSERTION SUR LE SITE MINIER DU JOUDRON

Le territoire du Val Gelon a accueilli au printemps 2010 le premier « chantier-école » en semi liberté de Savoie. Ce projet pilote pour notre département a pu se dérouler grâce à l'initiative de Jean-François Duc, président de la Communauté de Communes en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion, le Centre Pénitentiaire d'Aiton, le Centre de Formation Professionnelle Agricole de La Motte-Servolex (CFPPA), Pôle Emploi, la Mission Locale et les communes. Ce chantier-école, ouvert à 8 détenus du quartier de semi liberté du centre pénitentiaire d'Aiton, reposait sur 2 objectifs : d'une part, l'insertion professionnelle, il a permis aux détenus qui en ont bénéficié de préparer leur sortie définitive en reprenant contact

avec le monde du travail, tout en étant accompagnés dans leur démarche de formation ou de recherche d'emploi ; d'autre part, une participation au développement local, une action concrète, utile aux communes du canton qui ont fourni des chantiers servant de supports à la formation (entretien d'espaces verts, restauration de patrimoine...).

Le bilan positif du premier stage a encouragé tous les partenaires associés à cette action à en programmer un second, de septembre à décembre 2010.

C'est pourquoi nous avons postulé pour accueillir des stagiaires sur notre site du Joudron ; en octobre, 8 détenus accompagnés d'un formateur du CFPPA sont donc intervenus pour réaliser une plate-forme au dessus du four à griller et des marches (voir photo) permettant de relier ce four à la mine. Les intempéries ont empêché l'achèvement des travaux prévus, mais ceux réalisés l'ont été avec soin.

L'expérience devant se poursuivre en 2011, nous solliciterons sans hésitation une nouvelle équipe pour poursuivre la mise en valeur de notre site, qui est intégré au grand projet interdépartemental de la Route du Fer.

Merci à la communauté de communes pour cette initiative solidaire !

Vendredi 4 février, au Phare de Chambéry, ce projet vient d'être primé aux Trophées de Savoie organisés par le conseil général dans la catégorie « initiatives territoriales ».

DÉVOILEZ VOS SECRETS DE FAMILLE

Votre grand-mère faisait les diots-polenta comme personne ! Vous gardez un souvenir ému du farçon de votre enfance ! Vous détenez une recette de tisane (ou de liqueur) miracle !

Pour conserver ce patrimoine gustatif, la commission « patrimoine » va réaliser un recueil de recettes locales.

Alors n'hésitez pas à partager vos secrets. Prenez quelques instants pour rédiger vos recettes et déposez les en mairie avant le 1^{er} mars.



Le conseil en bref

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2010

Le Conseil après en avoir délibéré :

Approuve la révision de loyer de l'appartement communal loué dans le bâtiment de l'ancienne poste.

Demande à Monsieur le préfet la prise en compte des craintes et problèmes rencontrés par les élus des communes rurales, en raison de l'abandon de certaines missions de l'Etat qui se reportent sur les communes. Sollicite une subvention du Conseil général de la Savoie pour les travaux d'aménagement ainsi que l'achat de matériel pour l'agence postale communale.

Donne son accord pour la reconduction du poste d'intervenant en anglais pour l'année scolaire 2010-2011 à raison de 2 h par semaine et fixe le montant de la vacation.

Accepte la demande de congé parental d'un agent administratif et donne son accord pour le recrutement d'un agent remplaçant.

Questions diverses : Mise en place d'un système de surveillance en mairie et salle polyvalente - Déclaration d'un poste d'agent d'animation en sur-nombre - Achèvement des travaux du Clos des Iris - Convention Projet Urbain Partenarial - Mise en fourrière de véhicules.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil après en avoir délibéré :

Dit que les délibérations du 2 octobre 2009 concernant le plan général de circulation des véhicules à moteur en milieu naturel et pour les ayants droit (ACCA) sont annulées ; une autre délibération sera établie avec les services de l'Etat.

Accepte les deux nouveaux plans de circulation des véhicules à moteur en milieu naturel (Plan général et pour les ayants droits). Un arrêté sera établi accompagné d'un plan.

Approuve la mise à disposition d'une adjointe d'animation auprès du SIVU scolaire « Le Castellet » à compter du 6 septembre 2010 pour une durée d'un an et dit que le SIVU remboursera à la commune d'Arvillard le montant de la rémunération et des charges sociales.

Sollicite une subvention du Conseil général de la Savoie pour les grilles de protection des vitraux de l'église.

Approuve de continuer l'étude faite pour l'installation d'une chaudière bois pour les écoles et la salle polyvalente.

Autorise le remboursement de l'achat d'un vidéo-projecteur (remplacement du matériel volé).

Questions diverses : report du Conseil municipal du 27 septembre.

Les comptes-rendus complets sont lisibles en mairie.

Communiqués

LE SERVICE CIVIQUE

C'est une expérience utile pour les autres et un engagement citoyen reconnu et valorisé.

Il peut être effectué par les jeunes de 16 à 25 ans de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne. Pour les jeunes originaires de l'extérieur de l'Union Européenne, il faut justifier d'un an de résidence régulière en France. La mission dure entre 6 et 12 mois sur un rythme de 24 heures hebdomadaires.

Le jeune peut réaliser son service dans une association ou dans un organisme public, ONG, collectivité locale, administration de l'Etat. Au cours de son contrat civique, le jeune bénéficie d'une couverture sociale complète, d'une indemnité de 442 € versée par l'Etat et, de plus, la structure d'accueil verse une prestation en nature ou en espèces de 100 €. Informations sur le site <http://www.service-civique.gouv.fr/>

SECOURS - AVC



Moins d'une minute pour lire ceci, reconnaître les symptômes d'un Accident Vasculaire Cérébral et sauver une vie.

Après un malaise, demandez trois choses très simples à la personne : lui

demander de sourire, lui demander de lever les deux bras, lui demander de prononcer une phrase simple telle que « il fait un temps magnifique aujourd'hui ». Si la personne a de la difficulté à exécuter une de ces tâches, appelez le 15 et décrivez les symptômes.

Arvillard info n° 18 - Mairie 73110 Arvillard

Tirage 420 exemplaires sur papier recyclé avec encre végétale

Imprimé et distribué par Publicassin 38530 Pontcharra